

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE L'ALLIER 4, rue Marie Laurencin 03403 YZFURF

Animatrice: Marie PLISSON 06 38 89 29 27

mplisson.smea2@orange.fr

STRATEGIE TERRITORIALE

CAPTAGES PRIORITAIRES DE L'ALLIER



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER 60, Cours Jean Jaurès 03017 MOULINS

> Animateur : Guillaume CELLIER 04 70 47 79 29 gcellier@allier.chambagri.fr

REFERENCES

- o Définition de l'aire d'alimentation et vulnérabilité du captage des Drives ASCONIT, 2011
- o Définition de l'aire d'alimentation et vulnérabilité du captage d'Hirondelle ASCONIT, 2011
- o Définition de l'aire d'alimentation et vulnérabilité du captage de Pont-de-Châtel ASCONIT, 2011
- Définition de l'aire d'alimentation et vulnérabilité du captage de Chazeuil ASCONIT, 2011
- o Délimitation de l'aire d'alimentation du captage prioritaire du Chambon ICF, 2011
- o Délimitation de l'aire d'alimentation du captage prioritaire des Mottes-ICF, 2011
- Délimitation de l'aire d'alimentation du captage prioritaire du Marquisat ICF, 2011
- Délimitation de l'aire d'alimentation du captage prioritaire des Paccages ICF, 2011
- Etude de l'aire d'alimentation du captage de Port-Saint-Aubin TAUW, 2011
- Etude de l'aire d'alimentation du captage des Terriens TAUW, 2011

DEFINITION DU TERRITOIRE

CAPTAGES PRIORITAIRES

- o Le Chambon (St-Rémy-en-Rollat),
- o Les Mottes (Paray-sous-Briailles),
- o Le Marquisat (Paray-sous-Briailles),
- o Chazeuil (Varennes-sur-Allier), o Les Paccages (Contigny),
- o Pont-de-Châtel (La Ferté-Hauterive),
- o Hirondelle (Bessay-sur-Allier),
- o Les Drives (Trévol),
- o Port-Saint-Aubin (Dompierre ^s/Besbre),
- o Les Terriens (Gannay-sur-Loire)

SMEA, SIVOM Sologne Bourbonnaise, SIVOM du Val d'Allier, SIVOM Rive Gauche Allier, SIAEP Rive Droite Allier, SIAEP Vendat, Charmeil, St-Rémy-en-Rollat

Aires d'Alimentation de Captage (AAC)

• 56 677 ha • 62 communes Zones d'Actions Prioritaires (ZAP)

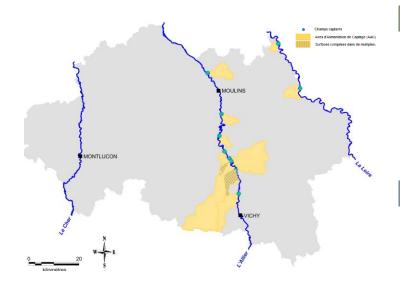
•8300 ha • 110 exploitations

• Grandes cultures et Polyculture/Elevage

ENJEU ET PRESSIONS

• Enjeu: Sécurisation AEP • Pressions : Nitrates et phytosanitaires

CAPTAGE	COMMUNE DE PRELEVEMENT	MAITRE D'OUVRAGE	SUPERFICIE AAC (ha)	NOMBRE DE COMMUNES	SUPERFICIE ZAP (ha)	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES
Les Terriens	Gannay-sur-Loire	SIVOM Sologne Bourbonnaise	1 104	2	799	14
Les Paccages	Contigny	SIVOM Rive Gauche Allier	2 387	6	1 566	46
L'Hirondelle	Bessay-sur-Allier	SIVOM Sologne Bourbonnaise	1 821	4	1 061	16
Les Drives	Trévol	SIAEP Rive Droite Allier	3 207	4	-	-
Port-Saint-Aubin	Dompierre-sur- Besbre	SIVOM Sologne Bourbonnaise	2 693	3	878	8
Le Marquisat	Paray-sous-Briailles	SMEA	21 909	27	1 599	27
Les Mottes	Paray-sous-Briailles	SIVOM Val d'Allier	3 292	6	1 008	15
Pont-de-Châtel	La Ferté-Hauterive	SIVOM Sologne Bourbonnaise	1 473	5	938	12
Chazeuil	Varennes-sur-Allier	SIVOM Val d'Allier	12 178	14	267	6
Le Chambon	Saint-Rémy-en-Rollat	SIAEP Vendat, Charmeil, St- Rémy-en-Rollat	6 118	12	210	7



CONTEXTE PHYSIQUE ET HYDROLOGIQUE

- Captages d'eaux souterraines alimentés par les nappes alluviales de l'Allier et de la Loire;
- o Influence des nappes de coteaux en période de basses eaux ;
- Datation des eaux souterraines : 25 ans à 30-40 ans selon les ressources ;
- o Participation d'eaux récentes (< 10 ans) à la recharge des nappes pouvant être élevée.

ENJEUX EAU POTABLE

- Enjeu stratégique dans le cadre de l'adaptation au changement climatique;
- o Sécurisation de l'AEP à l'échelle départementale ;
- o Nécessité d'améliorer la qualité des ressources.

CONTEXTE AGRICOLE

- o Systèmes en polyculture et polyculture-élevage ;
- Principaux assolements: blé, maïs, orge et surfaces en herbe;
- Assolement peu diversifié et successions culturales courtes (2 à 3 ans);
- Rotations plus longues en polyculture-élevage mais systèmes en nette régression;
- o Présence de 60 exploitations en système irrigué.

RÉPARTITION DE L'ASSOLEMENT SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES DE L'ALLIER 7% 6% maïs grain céréales à paille prairie permaner

9% 46% prairie permanente prairie temporaire oléprotéagineux autre

LES PRESSIONS NITRATES ET PHYTOSANITAIRES

O UNE PROBLEMATIQUE NITRATE HISTORIQUE

- o 2 captages prioritaires avec des teneurs sur eaux brutes supérieures à 50 mg/l;
- o 6 captages alimentés par la nappe alluviale présentant localement des teneurs en nitrates élevées.

				•							
Paramètre	Nitrates (mgNO3/I)										
		_	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chazeuil	Varennes-sur-Allier	Eau brute	12,88	7,25	8,45	13,40	12,33	20,75	14,72	17,13	12,18
		Réseau de surveillance	40,11	45,41	36,95	42,46	47,51	49,41	44,68	43,30	41,74
Hirondelle	Bessay-sur-Allier	Eau brute	34,20	21,88	29,05	28,78	27,62	28,93	24,25	38,34	24,65
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	bessay sai rime.	Réseau de surveillance	-	-	-	-	20,52	16,85	20,01	17,79	17,46
Le Chambon	Saint-Rémy-en-Rollat	Eau brute	32,04	27,65	22,98	20,31	20,79	25,19	27,06	27,32	22,17
ze enamen	Same nemy en nonde	Réseau de surveillance	29,68	30,09	22,57	25,75	26,83	27,01	26,44	25,87	26,11
Le Marquisat	Paray-sous-Briailles	Eau brute	31,75	18,80	19,90	17,40	17,65	18,93	25,18	25,73	24,13
LC Marquisat	raray sous briancs	Réseau de surveillance	36,57	37,75	35,80	32,56	30,84	32,18	30,33	32,22	32,69
Les Drives Trévol	Eau brute	19,64	19,53	16,62	20,03	17,73	17,41	16,01	15,48	19,02	
200 211100		Réseau de surveillance	24,77	16,40	10,80	15,58	19,05	17,56	17,78	19,95	21,87
Les Mottes Paray-sous-Briailles	Eau brute	14,33	26,52	16,90	26,90	39,01	31,51	24,21	32,08	30,92	
200 Moties	raray sous briances	Réseau de surveillance	39,41	41,16	33,03	41,55	38,03	32,92	37,64	38,38	45,09
Les Paccages	Contigny	Eau brute	36,54	42,27	20,10	20,90	28,20	32,05	23,88	31,01	25,15
LC3 i uccuges	Contigny	Réseau de surveillance	57,44	52,19	48,12	58,53	61,93	61,74	62,63	63,99	73,41
Les Terriens	Gannay-sur-Loire	Eau brute	58,75	60,68	61,10	58,60	52,15	56,56	61,54	59,01	56,65
Les remens	daminay sar conc	Réseau de surveillance	59,35	54,42	55,85	57,54	62,25	62,21	59,43	57,59	59,76
Pont-de-Châtel	La Ferté-Hauterive	Eau brute	38,20	70,47	42,60	25,68	58,60	68,63	58,05	74,27	39,40
ronc ac-chater	La reric riduterive	Réseau de surveillance	82,00	87,30	82,89	80,62	81,13	81,61	83,60	81,07	81,77
Port-Saint-Aubin	Dompierre-sur-Besbre	Eau brute	19,48	24,18	25,68	25,90	36,71	36,89	25,15	37,53	37,67
r Oi t-Saillt-AUDIN	Dompierre-sur-bestife	Réseau de surveillance	39,43	37,82	36,57	38,13	33,31	38,13	40,93	40,81	49,15

Grille SEQ-Eau souterraine

Très bon (< 10 mg/l)

Bon (≥ 10 et < 20 mg/l)

Moyen (≥ 20 et < 40 mg/l)

Médiocre (≥ 40 et < 50 mg/l)

Mauvais (≥ 50 mg/l)

OBJECTIFS A ATTEINDRE EN 2025:

- O Sur eaux brutes :
- → Teneurs en NO3 < à 50 mg/l
- → Baisse minimum des teneurs de 10 % par rapport à l'état initial (2010-2018)
- O Sur les réseaux de surveillance :
- → Teneurs en NO3 < à 30 mg/l
- → Teneurs en NO3 < à 50 mg/l pour les Terriens, les Paccages et Pont-de-Châtel

O UNE PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE FORTE DEPUIS 2016

- O Des concentrations Métolachlore-ESA (métabolite du S-Métolachlore) supérieures à la norme EDCH (> 0,1 μ G/L);
- O Tous les captages prioritaires impactés (détections chroniques ou systématiques).

Paramètre	Phytosanitaires - Métola	chlore-ES	A (μg/l)										
Limites de quantifica 04/2016 - 06/2018 : 0			20	16			20	17			20	18	
Dès 06/2018 : 0,100		Avr-	Juin	Oct-	Déc-	Avr-	Juin	Oct-	Déc-	Avr-	Juin	Oct-	Déc-
Chazeuil	Varennes-sur-Allier	0,292	0,484	0,141	0,229	0,099	0,156	0,085	0,104	<lq< th=""><th>0,198</th><th><lq< th=""><th>0,144</th></lq<></th></lq<>	0,198	<lq< th=""><th>0,144</th></lq<>	0,144
Hirondelle	Bessay-sur-Allier	0,070	0,083	0,137	0,107	0,149	0,240	0,166	0,132	0,092	0,078	<lq< td=""><td><lq< td=""></lq<></td></lq<>	<lq< td=""></lq<>
Le Chambon	Saint-Rémy-en-Rollat	0,049	<lq< td=""><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,032</td><td>0,027</td><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,141</td><td><lq< td=""></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<>	<lq< td=""><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,032</td><td>0,027</td><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,141</td><td><lq< td=""></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<>	<lq< td=""><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,032</td><td>0,027</td><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,141</td><td><lq< td=""></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<>	<lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,032</td><td>0,027</td><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,141</td><td><lq< td=""></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<>	<lq< td=""><td>0,032</td><td>0,027</td><td><lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,141</td><td><lq< td=""></lq<></td></lq<></td></lq<></td></lq<>	0,032	0,027	<lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,141</td><td><lq< td=""></lq<></td></lq<></td></lq<>	<lq< td=""><td>0,141</td><td><lq< td=""></lq<></td></lq<>	0,141	<lq< td=""></lq<>
Le Marquisat	Paray-sous-Briailles	0,171	0,288	0,340	0,293	0,277	0,202	0,171	0,147	0,152	0,145	0,119	0,101
Les Drives	Trévol	0,897	0,759	0,804	0,634	0,989	0,874	0,836	0,779	0,962	0,867	0,799	0,619
Les Mottes	Paray-sous-Briailles	0,091	0,040	0,091	0,126	0,322	0,284	0,260	0,090	0,198	0,142	0,111	<lq< td=""></lq<>
Les Paccages	Contingy	0,153	0,178	0,192	0,108	0,174	0,196	0,175	0,205	0,251	0,294	0,345	0,424
Les Terriens	Gannay-sur-Loire	0,185	0,162	0,207	0,063	0,157	0,238	0,232	0,467	0,234	0,224	0,381	0,630
Pont-de-Châtel	La Ferté-Hauterive	0,066	0,162	0,031	0,048	0,048	0,033	0,023	0,024	<lq< th=""><th>0,093</th><th><lq< th=""><th><lq< th=""></lq<></th></lq<></th></lq<>	0,093	<lq< th=""><th><lq< th=""></lq<></th></lq<>	<lq< th=""></lq<>
Port-Saint-Aubin	Dompierre-sur-Besbre	<lq< td=""><td>0,032</td><td>0,127</td><td>0,072</td><td>0,083</td><td>0,276</td><td><lq< td=""><td>0,027</td><td>0,078</td><td>0,023</td><td>0,487</td><td>0,315</td></lq<></td></lq<>	0,032	0,127	0,072	0,083	0,276	<lq< td=""><td>0,027</td><td>0,078</td><td>0,023</td><td>0,487</td><td>0,315</td></lq<>	0,027	0,078	0,023	0,487	0,315

Grille SEQ-Eau souterraine

Très bon $(<0,01\,\mu g/l)$ Bon $(\ge 0,01\,et < 0,05\,\mu g/l)$ Moyen $(\ge 0,05\,et < 0,1\,\mu g/l)$ Médiocre $(\ge 0,1\,et < 2\,\mu g/l)$ Mauvais $(\ge 2\,\mu g/l)$

OBJECTIFS A ATTEINDRE EN 2025:

- o Résolution de la problématique Métolachlore-ESA
- \circ Respect des normes EDCH (concentrations < à 0,1 μ G/L)

ETAT DES MASSES D'EAUX SOUTERRAINES

MASSES D'EAU	ETAT CHIMIQUE	CAPTAGES PRIORITAIRES CONCERNES			
FRGG128 - « Alluvions Allier aval »	ETAT MEDIOCRE Paramètre déclassant : Nitrates Objectif : bon état ; Délai : 2027	Chazeuil, Hirondelle, Le Chambon, Le Marquisat, Les Drives, Les Mottes, Les Paccages, Pont-de- Châtel			
FRGG047 - « Alluvions Loire du Massif Central »	BON ETAT	Les Terriens, Port-Saint-Aubin			
FRGG051 - « Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de Limagne »	BON ETAT	Chazeuil, Hirondelle, Le Chambon, Le Marquisat, Les Drives, Les Mottes, Les Paccages, Pont-de- Châtel, Les Terriens, Port-Saint-Aubin			
FRGG046 - « Calcaires et sables du bassin tertiaire roannais »	BON ETAT	Port-Saint-Aubin			

ETAT DES MASSES D'EAUX SUPERFICIELLES

MASSES D'EAU	OBJECTIF DE BON ETAT CHIMIQUE	CAPTAGES PRIORITAIRES CONCERNES	
FRGR0005A - « La Loire depuis Digoin jusqu'à la confluence avec la Besbre »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Port-Saint-Aubin	
FRGR0005B - « La Loire depuis la confluence de la Besbre jusqu'à la confluence avec l'Aron »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Les Terriens, Port-Saint-Aubin	
FRGR0143B - « L'Allier et ses affluents depuis Vichy jusqu'à la confluence avec la Sioule »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Chazeuil, Le Chambon, Le Marquisat, Les Mottes, Les Paccages	
FRGR0144A - « L'Allier et ses affluents depuis la confluence de la Sioule jusqu'à Livry »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et risque pour les pesticides	Hirondelle, Les Drives, Pont-de-Châtel	
FRGR0205 - « Le Roudon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Port-Saint-Aubin	
FRGR0209 - « La Besbre depuis la confluence du Barbenan jusqu'à la confluence avec la Loire »	Bon état 2021 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Port-Saint-Aubin	
FRGR0273 - « La Sioule depuis Jenzat jusqu'à la confluence avec l'Allier »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Les Paccages	
FRGR0276 - « L'Andelot depuis Gannat jusqu'à la confluence avec l'Allier »	Bon état 2021 ; Respect pour les nitrates et risque pour les pesticides	Le Marquisat, Les Mottes, Les Paccages	

FRGR0278 – « Le Valençon depuis Rongères jusqu'à la confluence avec l'Allier »	Bon état 2021 ; Respect pour les nitrates et risque pour les pesticides	Chazeuil
FRGR1504 – « L'Andelot et ses affluents depuis la source jusqu'à Gannat »	Bon état 2021 ; Respect pour les nitrates et risque pour les pesticides	Le Marquisat
FRGR1713 – « La Toulaine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Andelot »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et risque pour les pesticides	Le Marquisat
FRGR1723 – « Le Chalon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Andelot »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Le Marquisat
FRGR1732 – « L'Ancoutay et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Andelot »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Le Marquisat
FRGR1733 – « Le Béron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Le Chambon
FRGR1761 – « L'Agasse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et risque pour les pesticides	Le Marquisat, Les Mottes
FRGR1816 – « Le Valençon et ses affluents depuis la source jusqu'à Rongères »	Bon état 2021 ; Respect pour les nitrates et risque pour les pesticides	Chazeuil
FRGR1873 – « La Sonate et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et risque pour les pesticides	Hirondelle
FRGR1894 – « Le Ruisseau de Beaulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Port-Saint-Aubin
FRGR1920 – « Les Réaux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier »	Bon état 2021 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Les Drives
FRGR1939 – « Le Rosière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire »	Bon état 2027 ; Respect pour les nitrates et risque pour les pesticides	Les Terriens
FRGR1956 – « Le Pommier et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire »	Bon état 2021 ; Respect pour les nitrates et les pesticides	Les Terriens

POLITIQUES DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 10 captages prioritaires inscrits au SDAGE	 Mesure 4A « Réduire l'utilisation des pesticides » Mesure 6C « Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides dans les aires d'alimentation de captage » Disposition 6C-1 « Réduction des traitements de potabilisation par la mise en place de mesures préventives et correctives de réduction des polluants dans les eaux brutes [] par le biais de programmes d'actions »
SAGE Allier aval 8 captages prioritaires du Val d'Allier	 Enjeu 4 « Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin » Objectif 4.2. « Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale de l'Allier » Sous-objectif 4.2.a. «Mettre en place un programme de réduction et de lutte contre les pollutions diffuses et accidentelles de la nappe alluviale de l'Allier ».
Directive n°91/676/CEE « Nitrates » 10 captages prioritaires	 Arrêté n°2018-248 : Programme d'actions régional Zones d'Actions Renforcées (ZAR) définissant des actions spécifiques dans des périmètres à enjeu eau : Les Terriens et Pont-de-Châtel
Captages prioritaires Grenelle	 Arrêté préfectoral 3060/12 du 19 novembre 2012 Article 3 « Mise en œuvre d'un programme d'actions vis-à-vis de pollution diffuses [] en vue d'améliorer ou de prévenir la dégradation de la qualité des eaux des captages sur les paramètres nitrates et/ou phytosanitaires ». Contrat territorial (2014-2018): Co-maîtrise d'ouvrage SMEA et Chambre d'Agriculture et réduction des pratiques excessives de fertilisation et d'applications phytosanitaires.

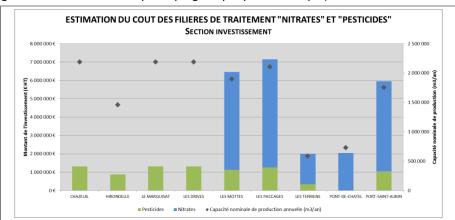
EVALUATION FINANCIERE DE LA MISE EN PLACE DE FILIERES DE TRAITEMENT « NITRATES » ET « PESTICIDES »

La distribution en eau potable issue de ces ressources est permise selon un schéma qui reste fragile liée à :

- Pour les nitrates : des concentrations élevées répondant toutefois aux normes EDCH et/ou le choix de méthodes palliatives par l'intermédiaire d'une dilution avec d'autres ressources ;
- > Pour les phytosanitaires : des concentrations élevées ne répondant pas aux normes EDCH mais en diminution (suite aux préconisations agricoles) et pour lesquelles les services de l'Etat compétents (ARS) n'ont pas statué à ce jour.

Une estimation financière de l'installation de filières de traitement a été établie (investissement et fonctionnement) en fonction des nécessités réelles de mettre en place des actions curatives dans un futur proche (selon le niveau de dégradation de la ressource par captage et par problématique).





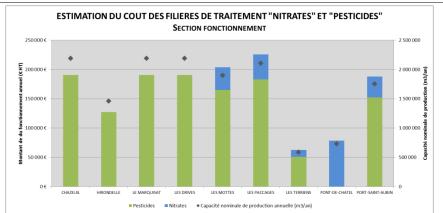
La mise en place des filières de traitement est évaluée à un montant compris entre 900 000 € HT et 7 200 000 € HT selon les captages (capacité nominale annuelle de production) et les problématiques rencontrées.

Les montants ont été évalués par l'intermédiaire de l'outil développé dans le cadre de l'étude « Le préventif coûte-t-il plus cher que le curatif ? Argumentaire économique en faveur de la protection des captages » ECODECISION – AESN, juillet 2011. Ces montants sont des estimations et n'engagent pas la responsabilité des porteurs de projet.

FONCTIONNEMENT Estimation des coûts annuels

Filières de traitement « Nitrates » et « Pesticides

ACTIONS CURATIVES



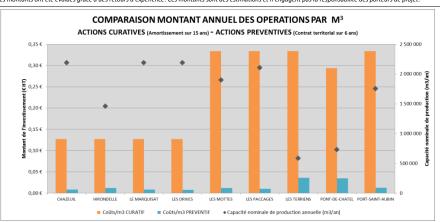
Le fonctionnement annuel des filières de traitement est évalué à un montant compris entre 60 000 € HT et 225 000 € HT selon les captages (capacité nominale annuelle de production) et les problématiques rencontrées.

Les montants ont été évalués grâce à des retours d'expérience. Ces montants sont des estimations et n'engagent pas la responsabilité des porteurs de projet

COMPARAISON DES COUTS ANNUELS PAR M³

Actions curatives (amortissement sur 15 ans)

Actions préventives (contrat territorial sur 6 ans)



Selon les captages, le montant annuel par m³ d'eau produit est compris entre 0,13 et 0,33 € HT pour les actions curatives et entre 0,01 et 0,04 € HT pour les actions préventives.

STRATEGIE ET GOUVERNANCE

> STRATEGIE GLOBALE

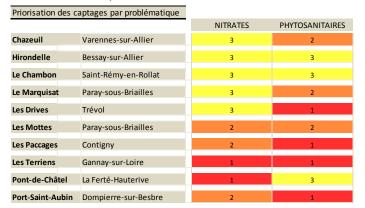
Suite à l'analyse de la mise en œuvre du premier contrat territorial 2014-2018, de l'évolution de la qualité de l'eau et des connaissances acquises sur le territoire,

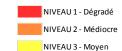
☑ la stratégie définie se veut plus ambitieuse, il s'agit de :

- o Tendre à une évolution des pratiques agricoles afin de réduire les pressions ;
- o Considérer la problématique phytosanitaire Métolachlore-ESA (apparue dès 2016);
- Mener un travail de concertation fort avec les professionnels agricoles (agriculteurs et coopératives/négoces) afin d'assurer une mobilisation efficace et travailler sur le développement de nouvelles filières de valorisation de productions favorables à l'eau.

☑ la stratégie définie se veut plus pertinente, il s'agit de :

- o Prioriser les actions en fonction du niveau de dégradation des ressources par problématique ;
- O D'élargir les périmètres d'action agricoles afin de proposer une démarche bénéfique pour la qualité des ressources.





- LES ACTIONS PROPOSEES SONT LE FRUIT D'UN TRAVAIL DE CONCERTATION AVEC LA PROFESSION AGRICOLE.
- LES ACTIONS SERONT PROPOSEES EN PRIORITE AUX CAPTAGES CLASSES NIVEAUX 1 ET 2.

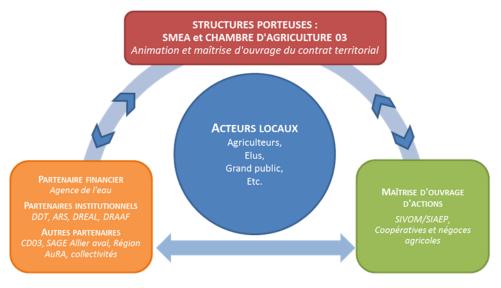
GOUVERNANCE ET ACTEURS

La maîtrise d'ouvrage du contrat territorial est partagée entre le SMEA et la Chambre d'Agriculture de l'Allier.

L'ensemble des acteurs présents lors du premier contrat sera partie prenante de ce second contrat. Les syndicats d'eau potable, maîtres d'ouvrage des captages, la Direction Départementale des Territoires (DDT) représentante du Préfet, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les coopératives et négoces agricoles sont proposés pour être signataires du dispositif. D'autres acteurs, en qualité de partenaires techniques, sont également sollicités pour le suivi du contrat territorial: les services de l'Etat (ARS, DREAL, DRAAF), le Conseil départemental de l'Allier, la CLE du SAGE Allier aval, des collectivités, etc.

Les actions générales et transversales (animation et suivi du contrat, communication, suivi de la qualité des ressources) seront portées par le SMEA en partenariat avec les syndicats d'eau.

La maîtrise d'ouvrage des actions agricoles sera portée par la Chambre d'Agriculture. Les actions seront pilotées en partenariat avec les coopératives et négoces agricoles pour l'animation (relais d'information, accompagnement technique des agriculteurs, présence à l'ensemble des démarches collectives) et bénéficieront en partie d'un accompagnement technique de l'INRA.



> STRATEGIE PAR CAPTAGE ET PAR PROBLEMATIQUE

Il est programmé de mener sur ce territoire la démarche participative CO-CLICK'EAU. L'outil prévoit l'élaboration d'un scénario propre à chaque captage permettant la définition d'objectifs (en termes d'itinéraires techniques) et d'indicateurs (représentatifs des performances environnementales et socio-économiques du territoire). La démarche vise à favoriser le travail de concertation entre l'ensemble des acteurs en vue d'une réduction des pressions par pollutions diffuses. L'INRA accompagne techniquement les porteurs de projet dans cette optique.

Les porteurs de projet ont déjà pu bénéficier d'un accompagnement technique de l'INRA dans la phase d'élaboration du programme d'actions. Les actions programmées sont le résultat d'une démarche participative pour laquelle l'INRA a été sollicité. Les actions ont été formulées par les agriculteurs concernés ainsi que par les coopératives et négoces présents sur ce territoire au regard des enjeux de leur territoire respectif.

Les actions définies considèrent les changements de pratiques permettant de réduire les risques de contamination par les pollutions diffuses.

A. LES ACTIONS AZOTES ET PHYTOSANITAIRES

A1. Collectifs azote

⇒ Captages NO3 Niv. 1 & 2

Réseaux d'agriculteurs : élaboration d'une stratégie globale de territoire par captage (*Quel scénario territorial pour permettre d'obtenir la qualité de l'eau souhaitée ?*) se traduisant par des pratiques adaptées menées individuellement (*Quelles pratiques voulons-nous développer ?*)

Mise en place d'un réseau de parcelles : analyser et estimer les pertes d'azote selon les principales situations culturales.

Création de tableaux de bord : définition des objectifs réduits de teneurs en NO3 sous le profil racinaire et suivi des évolutions de pratiques.

OBJECTIFS: 80 % des agriculteurs engagés pour une réduction de 30 à 40 % des fuites d'azote vers le milieu

A2. Couverture permanente des sols

⇒ Captages NO3 Niv. 1 & 2

Tous systèmes d'exploitation et toutes cultures confondus.

Implantation de couverts en interculture courte, entre deux cultures de maïs, etc.

Essais de couverts, accompagnement technique et valorisation (documents de référence et visites).

OBJECTIFS: 80 % des surfaces en interculture courte et en entre deux maïs avec une couverture des sols

A3. Cultures associées et mélanges variétaux

⇒ Tous les captages

Développer des techniques permettant de réduire les intrants en azote et en phytosanitaires .

Essais et généralisation de colza associé (réduction azote), mélange de variétés de colza (réduction insecticides) et de blé (réduction fongicides), maïs associé (réduction herbicides).

OBJECTIFS: 50 % des surfaces en blé et colza avec développement de mélanges de variétés

A4. Valorisation des expérimentations agriculteurs

⇒ Tous les captages

Apporter un appui technique aux agriculteurs menant des expérimentations et création d'un réseau d'expériementateurs.

Accompagnement et valorisation du projet collectif GIEE en cours de constitution sur les captages prioritaires.

Collecte des résultats et valorisation par des réunions de restitution et des visites.

Visites d'essais sur des exploitations agricoles (captages, hors captages et hors département).

OBJECTIFS : Création d'un GIEE et d'un collectif d'agriculteurs expérimentateurs

A5. Gestion de la matière organique

⇒ Captages des Mottes, Pont-de-Châtel et Port-Saint-Aubin

Améliorer la valorisation de la gestion organique et limiter les risques de lessivage suite à des retournements de prairie. Instaurer des règles de gestion suite à des retournements de prairie afin de limiter les risques liés à la minéralisation. Développer des essais décrochage d'azote ou zéro azote sur les parcelles.

OBJECTIFS: Assurer la couverture des sols et réduire la fertilisation de 20 % sur les parcelle en enjeux "matière organique"

A6. Développer l'utilisation du désherbage alternatif

⇒ Captages PHYTOS Niv. 1 & 2

Mener des essais et généraliser des techniques de désherbage alternatives ou permettant de réduire l'usage de produits phytosanitaires.

Désherbage mixte sur maïs, désherbage mécanique sur maïs et céréales à paille, désherbage électrique.

 $Organisation \ d'essais, \ de \ journées \ techniques, \ de \ démonstrations \ et \ valorisation \ des \ résultats.$

Diversification des assolements et allongement des rotations.

OBJECTIFS: 10 % de la surface en désherbage mécanique intégral // 35 % de la surface en désherbage mixte

A7. Diversification des assolements et allongement des sucessions culturales

Identification des successions culturales avec difficultés de lutte contre les adventices et les bioagresseurs

Organiser des ateliers de concertation avec les agriculteurs pour mener des réflexions collectives sur les modifications de sucession et/ou sur l'introduction de nouvelles cultures

Accompagnement technique des agriculteurs

OBJECTIFS: 30 exploitations engagées // 6 ateliers de concertation organisés

B. DÉVELOPPEMENT DES CULTURES "BAS IMPACT"

B1. Etude et développement de filières "cultures bas impact"

⇒ Tous les captages

Réalisation d'une étude filières en partenariat avec les OPA : blé "bas impact", soja, chanvre, miscanthus, cultures énergétiques.

Développement des filières à l'issue des conclusions de l'étude.

OBJECTIFS: Réalisation d'une étude (définition des objectifs) // 100 % développement de nouvelles filières selon les potentiels // Identification des potentiels de déceloppement PSE et mise en oeuvre

B2. Développement de l'agriculture biologique

⇒ Tous les captages

Promouvoir et développer l'agriculture biolgique sur le territoire pour tous les systèmes d'exploitation.

OBJECTIFS: 5 % de la surface en agriculture biologique

C. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

C1. Accompagnement des communes à tendre au zéro phyto

⇒ Tous les captages

Organisation de journées techniques sur les retours d'expérience dans ce domaine.

Sensibilisation des élus à la démarche multipartenariale "captages prioritaires".

OBJECTIFS: 1 journée technique par an // 30 % des communes accompagnées et sensibilisées par an

C2. Evénements grand public

⇒ Tous les captages

Sensibilisation du grand public à la démarche multipartenariale "captages prioritaires".

Visite des stations AEP, visite d'exploitations agricoles, journées multi-partenaires, animations scolaires.

OBJECTIFS: 2 journées "grand public" //Sensibilisation de 60 personnes /an

C3. Supports de communication

⇒ Tous les captages

Sensibilisation du grand public à la démarche multipartenariale "captages prioritaires".

Plaquette d'information aux abonnés, panneaux d'exposition.

OBJECTIFS: 100 % des abonnés informés et sensibilisés / 60 000 plaquettes par campagne de diffusion

D. SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL

D1. Animation du contrat territorial

⇒ Tous les captages

Animation SMEA et Chambre d'Agriculture 03.

OBJECTIFS: 2,7 ETP par an / 1 réunion COPIL à minima par an / Réunions COTECH en fonction des besoins

D2. Communication sur le contrat territorial

⇒ Tous les captages

Lettres d'information générale et agricole.

OBJECTIFS : 1 lettre d'information générale et 1 lettre d'information agricole à minima par an

D3. Suivi de la qualité des ressources

⇒ Tous les captages

Mise en oeuvre du protocole de suivi (NO3 et phytosanitaires) sur les 10 captages prioritaires (eaux brutes et réseaux de surveillance).

OBJECTIFS : 100 % du protocole de suivi défini mis en oeuvre (plus de 600 analyses nitrates et 130 analyses phytosanitaires/an) / Eaux brutes conformes aux normes EDCH NO3 (< 50 mg/l) et phytosanitaires (< 0,1 μ g/l)

D4. Suivi et évaluation du contrat territorial

⇒ Tous les captages

Rédaction des bilans annuels, mi-parcours et final.

OBJECTIFS: 1 bilan par an / 1 bilan mi-parcours (2020-2022) / 1 bilan final (2020-2025)

Dans le cadre de ce contrat territorial, il n'est pas prévu d'actions concernant la mise en place d'éléments paysagers permettant de limiter les transferts sur les bassins versants. Du fait de la topographie du territoire (très faibles pentes), les transferts se font principalement par lessivage. L'introduction d'éléments paysagers (bandes enherbées, haies, etc.) ne présenterait qu'un intérêt limité en termes de réduction des pollutions diffuses. Ce type d'actions n'a, par ailleurs, pas été identifié lors des travaux de concertation mené avec les acteurs du territoire. Cependant, un accompagnement pourra être apporté aux agriculteurs souhaitant travailler sur la mise en place d'éléments paysagers.

Enfin, même si cela n'apparait pas en tant qu'action, une attention particulière sera portée aux projets de transmission des exploitations. L'information des repreneurs sur les enjeux du territoire est essentielle afin d'adapter leurs projets en tenant compte des objectifs fixés sur les captages.

CONDITIONS DE REUSSITE

Le premier facteur de réussite du programme est lié au travail de concertation fort entre les acteurs de l'eau et les acteurs agricoles afin d'atteindre des objectifs d'intérêt collectif. Le projet s'attache à favoriser les relations constructives entre syndicats d'eau, agriculteurs, coopératives et négoces agricoles. Afin de sensibiliser au mieux les agriculteurs, un protocole de sensibilisation et d'accompagnement est défini afin de donner à chacun (Syndicats d'eau, OPA, Services de l'Etat) un rôle permettant d'assurer la dynamique. Les coopératives et négoces agricoles sont pleinement intégrés au contrat territorial afin d'assurer un travail de concertation et d'animation. Le programme entend réussir à améliorer la qualité des ressources en eau et ainsi concilier la production agricole et la production d'eau potable.

Le second facteur de réussite est lié à la présence de deux contrats territoriaux multithématiques (avec un volet « pollutions diffuses ») sur le territoire :

- Le contrat territorial « Affluents de l'Allier » (2019-2021) dont la structure porteuse est la communauté d'agglomération Vichy Communauté. L'AAC du Chambon (Saint-Rémy-en-Rollat) est située sur ce territoire.
- Le contrat territorial « Plaine alluviale de la Loire » dont l'émergence du projet est porté conjointement par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de l'Allier et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Bourgogne. Les deux AAC de Port-Saint-Aubin (Dompierre-sur-Besbre) et des Terriens (Gannay-sur-Loire) sont situées sur ce territoire.

Les deux contrats territoriaux proposent des actions d'amélioration de la qualité des ressources en eau. Il est prévu que des actions soient menées conjointement sur ces deux territoires afin de renforcer l'efficacité en termes de mise en œuvre de mesures et d'atteinte des objectifs.

CONTRAT TERRITORIAL	TERRITOIRE EN COMMUN	PRINCIPALES ORIENTATIONS DU VOLET « POLLUTIONS DIFFUSES »
Contrat territorial « Affluents de l'Allier » (2019-2021) - Vichy Communauté	AAC du Chambon (Saint-Rémy-en-R ^t)	Volet A – La qualité des eaux superficielles et souterraines A1 – Améliorer la qualité des eaux superficielles → A13 – Réduire les pollutions d'origine agricole (hors phyto) ⇒ A13-1: Accompagner l'amélioration des pratiques agricoles (animation agricole, diagnostics individuels d'exploitation, MAEC, etc.); ⇒ A13-2: Diminuer la pollution résiduelle dans les cours d'eau du Béron et du Sarmon; ⇒ A13-3: Structurer la filière d'approvisionnement local.
Contrat territorial «Plaine alluviale de la Loire (En projet – dès 2020 ?) - CEN Allier et CEN Bourgogne	- AAC de Port-Saint- Aubin (Dompierre ^s /Besbre) - AAC des Terriens (Gannay ^s /Loire)	Volet – Qualité et quantité → Actions projetées pour l'aspect « qualité » ⇒ Accompagnement individuel et collectif des agriculteurs ; ⇒ Maîtrise foncière ; ⇒ Aides à l'investissement matériel ; ⇒ MAEC ; ⇒ Développement filières agricoles à faibles impacts.